



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2025-03-31 Q&A zur Reportage «Die «Junge Tat» – Zwischen Rassismus und Meinungsfreiheit»

Émission : SRF Tagesschau | 2025-03-31 | Analysée le : 2026-05-19 17:01

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Massstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

5.1/10

Déséquilibre considérable

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G – D)

2.9 / 10

Favorable à la gauche

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](https://doi.org/10.1017/XES.2022.1) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](https://www.pewresearch.org/)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance. Le Conseil fédéral (7 sièges) est composé selon la formule magique : UDC 2, PS 2, PLR 2, Le Centre 1. Il n'existe pas de division classique gouvernement/opposition — tous les grands partis sont représentés au sein de l'exécutif. Les conflits politiques se déroulent selon des questions de fond, et non selon un axe gouvernement/opposition.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale (pertinente)
UDC	8.0	62	Gouvernement (2 CF)	Limitier la migration, souveraineté, contre le rapprochement avec l'UE
PS	2.5	41	Gouvernement (2 CF)	Politique migratoire ouverte, développer l'État social
PLR	6.5	28	Gouvernement (2 CF)	Immigration ordonnée, accès au marché UE, État allégé
Le Centre	5.0	29	Gouvernement (1 CF)	Migration pragmatique, stabilisation des relations bilatérales
Les Verts	2.0	23	Opposition	Accueil solidaire, reconnaître la migration climatique
PVL	4.0	10	Opposition	Politique migratoire libérale, immigration de main-d'œuvre qualifiée
PEV	5.5	2	Opposition	Positions modérées, social-chrétien

La ligne de conflit dominante en Suisse oppose ouverture (PS, Les Verts, PVL) et limitation (UDC, en partie PLR) dans la politique migratoire et européenne. Une deuxième ligne concerne la transition énergétique et la politique climatique. Troisièmement, il existe une tension sociétale entre valeurs progressistes (identité de genre, diversité) et valeurs traditionnelles, qui se manifeste dans le débat sur les « limites du dicible ». La question de la manière dont les médias doivent traiter les positions extrêmes est elle-même politiquement controversée.

SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) est le service public audiovisuel de la Suisse alémanique, financé par les redevances Serafe. L'art. 4 LRTV oblige SRF à une représentation factuelle, à la pluralité des opinions et à une sélection équilibrée des interlocuteurs. Le format « Zur Ecke » est un format de reportage qui dresse le portrait de personnes issues des marges de la société et les contextualise avec des experts.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position du programme
UDC	-1	Aucune mention directe de l'UDC. Indirectement : l'émission aborde la « remigration » comme objectif de la Junge Tat et mentionne que « des politiciennes et politiciens bourgeois » pourraient reprendre ce terme — sans nommer explicitement l'UDC, mais avec une proximité implicite. La position du programme UDC (limiter l'immigration) n'est pas présentée comme une position démocratique légitime, mais encadrée dans la continuité de glissements discursifs d'extrême droite. Légère distorsion par contextualisation.
PS	0	Non mentionné.
PLR	0	Non mentionné.
Le Centre	0	Non mentionné.
Les Verts	0	Non mentionné.
PVL	0	Non mentionné.
PEV	0	Non mentionné.

Remarque : L'émission n'est pas un format partisan. Les partis ne sont pas directement abordés. Le biais pertinent ne se situe pas au niveau des partis, mais au niveau des valeurs sociétales (migration, remigration, limites du dicible, transphobie).

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : Aucun parti directement représenté (score 0)
- Distorsion la plus forte : UDC (score -1) par association implicite du terme « remigration » avec une stratégie discursive d'extrême droite, sans distinguer les positions migratoires démocratiques
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.1
- Conclusion : L'émission n'opère pas au niveau partisan, mais au niveau sociétal. Le cadrage implicite selon lequel le terme « remigration » serait porté par des groupes d'extrême droite vers le courant dominant bourgeois touche aux positions de l'UDC sans les nommer ni les distinguer explicitement. Une différenciation entre positions migratoires démocratiquement légitimées et revendications d'extrême droite fait défaut.



CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : Q&R sur « Die Jungtat. Zwischen Rassismus und Meinungsfreiheit » (format : « Zur Ecke »)
- Date : 31.03.2025
- Modérateur/trice / Reporter : Non mentionné nominativement dans la transcription ; auteur du reportage : M. Konrad (mentionné) ; interlocuteurs : Vincenz Wyss, Daniel Glaus
- Personnes interviewées :

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Vincenz Wyss	Spécialiste des sciences des médias (ZHAW)	Aucun parti	Académique, libéral de gauche
Daniel Glaus	Chercheur en extrémisme (ZHW)	Aucun parti	Académique, libéral de gauche
M. Konrad	Auteur du reportage, journaliste SRF	SRF	Rédactionnel
Selina Dienemann	Membre de la Junge Tat (citée dans le reportage)	Junge Tat	Extrême droite

Thème principal

Le Q&R discute de la méthodologie journalistique et de la légitimité éthique du reportage SRF sur le groupe d'extrême droite « Junge Tat » — en particulier la question de savoir si le fait d'offrir une plateforme à des extrémistes est justifiable.



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits concrets

Faits concrets — 9 techniques dénombrables et scientifiquement solides

1. SÉLECTION DES EXPERTS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Vincenz Wyss, spécialiste des sciences des médias ZHAW

Horodatage : env. 02:00–15:00 (en continu)

Déclaration : « sur le plan journalistique, tout cela a été bien fait »

Contextualisation : Wyss est spécialiste des sciences des médias à la ZHAW. Il est invité en tant qu'expert indépendant pour contextualiser méthodologiquement le reportage. En pratique, il joue le rôle de défenseur du reportage — il loue la distance de l'auteur, relativise les points de critique et confirme la qualité journalistique.

Voix contraire manquante : Un spécialiste des sciences des médias défendant la position « no platform » (par ex. du monde anglo-saxon, où ce débat est mené plus intensément) aurait apporté une contre-position structurelle.

Vérification approfondie des sources — Wyss :

(a) FINANCEMENT : La ZHAW est une haute école spécialisée publique, financée par le canton de Zurich et la Confédération. Pas de conflit d'intérêts direct avec SRF, mais proximité institutionnelle avec le système médiatique de service public (les sciences des médias de la ZHAW collaborent régulièrement avec SRF).

(b) MANDAT : Contextualisation scientifique du journalisme — compatible avec une évaluation neutre, mais structurellement susceptible d'un biais de collégialité envers les journalistes de SRF.

D1 Conflit d'intérêts : 0 — Pas de financement direct par SRF, mais proximité institutionnelle

D2 Risque personnel : +1 — Légère critique sur certains points (pas de contradiction face aux fausses déclarations), mais globalement affirmatif

D3 Compétence : +2 — Spécialiste des sciences des médias, domaine d'expertise adapté à la déclaration

D4 Cohérence des opinions : +1 — Aucune contradiction décelable, mais pas de déclarations comparatives disponibles

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Principalement analytique, occasionnellement normatif (« journalistiquement faux »)

D6 Niveau de source : 0 — Évaluation secondaire (évalue le travail d'autrui)

TOTAL : +5 → FEU DE SOURCE : VERT

(c) COMPÉTENCE : Wyss est présenté comme un spécialiste des médias neutre, bien qu'il joue structurellement le rôle de défenseur du reportage. L'émission ne le présente pas comme un « expert favorable à SRF », mais comme une instance indépendante — ce qui constitue une distorsion de cadrage.

Expert 2 : Daniel Glaus, chercheur en extrémisme ZHW

Horodatage : env. 16:00–22:00

Déclaration : « L'idée que la plupart ou tous les problèmes que nous avons en Suisse ou en Europe sont dus à l'immigration massive — je crois que cette idée trouve en partie un écho. »



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Contextualisation : Glaus contextualise l'idéologie de la Junge Tat. Il confirme que l'ethno-pluralisme trouve un écho dans des cercles plus larges, sans toutefois distinguer la critique migratoire démocratiquement légitime de l'idéologie d'extrême droite.

Voix contraire manquante : Un politologue discutant la question des limites du dicible dans une perspective de théorie démocratique fait défaut.

Vérification approfondie des sources — Glaus :

(a) FINANCEMENT : ZHW (Zürcher Hochschule für Wirtschaft) — financement public. Pas de conflit d'intérêts direct.

(b) MANDAT : Recherche sur l'extrémisme — compatible avec la contextualisation de la Junge Tat.

D1 Conflit d'intérêts : +1 — Aucune proximité institutionnelle reconnaissable avec SRF

D2 Risque personnel : +1 — Les déclarations publiques sur l'extrémisme peuvent avoir des implications pour la carrière

D3 Compétence : +2 — Chercheur en extrémisme, domaine d'expertise adapté

D4 Cohérence des opinions : +1 — Aucune contradiction décelable

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Principalement analytique

D6 Niveau de source : 0 — Évaluation secondaire

TOTAL : +6 → FEU DE SOURCE : VERT

(c) COMPÉTENCE : Glaus est correctement présenté comme chercheur en extrémisme. Ce qui est problématique, c'est que sa déclaration sur la diffusion des idées d'ethno-pluralisme (« trouve en partie un écho ») n'est pas étayée par des données empiriques.

Groupes d'experts manquants :

- Spécialiste des sciences des médias défendant la position « no platform »
- Juriste (liberté d'expression/art. 261bis CP)
- Expert en déradicalisation disposant de données empiriques sur les effets

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Vincenz Wyss, spécialiste des sciences des médias ZHAW	0	+1	+2	+1	+1	0	+5	VERT
Daniel Glaus, chercheur en extrémisme ZHW	+1	+1	+2	+1	+1	0	+6	VERT

Résumé :

Expert	Feu de source	Rôle structurel
Vincenz Wyss	VERT (+5)	Défenseur du reportage, présenté comme neutre
Daniel Glaus	VERT (+6)	Contextualisation de l'extrémisme, sans contre-perspective

Les deux experts sont qualifiés sur le plan professionnel (VERT), mais structurellement sélectionnés de manière unilatérale : tous deux confirment le reportage et partagent la prémisse de base selon laquelle la Junge Tat est clairement extrémiste. Une voix remettant en question la méthodologie journalistique de manière critique ou défendant la position « no platform » fait totalement défaut.



2. SÉLECTION DES SOURCES

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : M. Endras, chercheur en extrémisme (cité d'après 20 Minuten)

Horodatage env. 12:00

Déclaration « il ne croit pas que nous banalisons la Junge Tat, que c'est nuancé, factuel, problématique »

(a) Financement : Non indiqué. Cité d'après 20 Minuten — source secondaire.

(b) Conflit d'intérêts structurel : Les chercheurs en extrémisme ont un intérêt institutionnel à la pertinence de leur domaine de recherche ; aucun conflit direct reconnaissable.

(c) Source contraire manquante : Un chercheur en extrémisme portant un jugement plus critique sur le reportage n'est pas cité.

Source 2 : Dirk Bayer, chercheur en extrémisme ZHW (cité)

Horodatage env. 12:30

Déclaration « le reportage ne banalise certainement pas, les points critiques sont clairement abordés »

(a) Financement : ZHW — public.

(b) Conflit d'intérêts structurel : Pas de conflit direct, mais les deux chercheurs cités confirment le reportage — aucune voix critique issue de la recherche.

(c) Source contraire manquante : Chercheurs ayant documenté les risques de normalisation liés à la couverture médiatique des extrémistes (par ex. études sur l'« oxygen of publicity »).

Vérification des rumeurs :

Rumeur 1 :

Horodatage : env. 09:00

Affirmation : « quand ils peuvent à nouveau raconter la fable selon laquelle six salles sont aménagées dans les jardins d'enfants »

Marqueur verbal : « fable » (implique une fausse déclaration sans preuve à l'appui)

Source primaire disponible : Non — l'affirmation selon laquelle il s'agit d'une « fable » n'est pas étayée par une source primaire. Konrad explique ce que le concept pédagogique prévoit réellement, mais sans indication de source. +1 point de pénalité.

Résumé : Toutes les sources citées (Wyss, Glaus, Endras, Bayer) confirment le reportage. Pas une seule voix critique spécialisée n'est citée. La sélection des sources est structurellement unilatérale en faveur de la défense de la propre émission.



3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Temps de parole estimé :

- Vincenz Wyss (spécialiste des sciences des médias, affirmatif) : (38%)
- M. Konrad (auteur/journaliste, affirmatif) : (33%)
- Daniel Glaus (chercheur en extrémisme, affirmatif) : (19%)
- Modérateur/Rédaction : (10%)
- Positions critiques (uniquement sous forme de questions du public) : (5%)

Résumé : Le temps de parole est réparti à 95% entre des personnes qui défendent ou contextualisent affirmativement le reportage. Les positions critiques n'apparaissent qu'en tant que brèves questions du public, immédiatement réfutées. Une répartition équilibrée du temps de parole prévoirait au moins 30 à 40% pour les perspectives critiques.



4. OMISSIONS (Selective Omission)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 :

Contexte

Les personnes touchées par les actions de la Junge Tat ne s'expriment pas.

Pertinent lors de : Toute l'émission — en particulier lors de la discussion sur la banalisation (env. 11:00)

Effet

Le débat reste abstrait et journalistique. Les préjudices concrets (intimidation, menaces, charge psychologique) ne sont pas visibles, ce qui affaiblit la critique de banalisation.

Omission 2 :

Contexte

La dimension juridique (art. 261bis CP, norme pénale antiraciste) n'est pas traitée malgré le titre de l'émission « Entre racisme et liberté d'expression ».

Pertinent lors de : env. 01:30 — Citation : « Au fond, c'est un groupement raciste et d'extrême droite. Ce que nous disons d'ailleurs clairement. »

Effet

L'affirmation selon laquelle le groupe est raciste n'est pas contextualisée juridiquement. La question de savoir si les déclarations de la Junge Tat sont punissables reste ouverte — ce qui serait pourtant central pour la question de la plateforme.

Omission 3 :

Contexte

La recherche empirique sur les effets concernant la question de savoir si la couverture médiatique des extrémistes favorise ou freine leur recrutement fait totalement défaut.

Pertinent lors de : env. 02:00 — Citation : « Bien sûr, cela ne peut se faire sans offrir une certaine plateforme. Mais la plateforme n'est jamais le but. »

Effet

La thèse centrale (la sensibilisation l'emporte sur le risque de normalisation) n'est pas étayée empiriquement ni remise en question. L'émission l'affirme de manière normative, sans preuve.

Résumé : Trois omissions structurellement pertinentes — personnes concernées, dimension juridique, recherche sur les effets — font que l'émission défend son propre reportage sans aborder les contre-arguments les plus solides.

Voix manquantes

- Acteurs concernés (victimes de la Junge Tat) : Auraient apporté des expériences concrètes d'intimidation, de menaces ou de discrimination et ancré le débat abstrait dans la réalité.
- Représentants de la position « no platform » (par ex. spécialiste des sciences des médias défendant la position contraire) : Auraient défendu systématiquement la contre-thèse à la mission de sensibilisation, au lieu d'apparaître uniquement sous forme de question du public.
- Juriste (liberté d'expression/norme pénale antiraciste) : Aurait rempli la dimension juridique du titre de l'émission « Entre racisme et liberté d'expression ».
- Politicien UDC ou PLR : Aurait contextualisé la question des limites du dicible dans une perspective démocratique-conservatrice et distingué le débat sur la remigration des positions d'extrême droite.
- Expert en déradicalisation : Aurait apporté des connaissances empiriques sur l'effet de la couverture médiatique sur les processus de radicalisation.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Éthicien des médias international : Aurait fourni des perspectives comparatives (BBC, ARD, NYT) sur le débat « no platform ».
- Pédagogue/travailleur de jeunesse : Aurait répondu à la question de la manière dont les écoles et le travail de jeunesse traitent la Junge Tat.
- Représentant du SRC (Service de renseignement de la Confédération) : Aurait contextualisé l'évaluation étatique de la situation de menace, mentionnée dans le premier commentaire de question du public.



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Les chiffres complets comprennent : valeur absolue, proportion (%) et tendance

Constat 1 :

Horodatage env. 01:30

Chiffre : « Au cours des 12 derniers mois, plus de 1'000 articles ont été écrits en Suisse sur la Junge Tat. »

Dimensions :

- (a) Valeur absolue : ✓ (1'000+ articles)
- (b) Proportion : X (proportion dans la couverture globale de l'extrémisme ? proportion dans la production médiatique suisse ?)
- (c) Tendance : X (la couverture augmente-t-elle ou diminue-t-elle ? est-ce beaucoup ou peu en comparaison ?)

Contexte manquant

1'000 articles en 12 mois semble beaucoup, mais ne peut pas être évalué sans valeur de comparaison. Sur l'UDC, davantage d'articles sont écrits chaque jour.

Effet

Le chiffre est censé démontrer que la Junge Tat est déjà présente dans les médias — et ainsi réfuter la critique de la plateforme. Sans contexte, la fonction argumentative du chiffre n'est pas vérifiable.

Résumé : Un chiffre est utilisé de manière argumentative (pour réfuter la critique de la plateforme), sans fournir les dimensions nécessaires à la contextualisation (proportion, tendance). Pas de constat grave, mais méthodologiquement incomplet.



6. GUILT BY ASSOCIATION (responsabilité par association)

4/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Association 1 :

Horodatage	env. 19:00
Citation	« Il y a aussi des partis qui reprennent au moins cette idée et qui ont gagné des voix. Par exemple l'AfD et le FPÖ, comme nous l'avons également montré dans le reportage. »
Technique : L'idée de l'ethno-pluralisme est associée à l'AfD et au FPÖ — des partis perçus en Suisse comme des partis étrangers extrémistes. Implicitement, un pont est ainsi construit vers des partis suisses défendant des positions migratoires similaires (UDC), sans les nommer explicitement.	
Effet	La critique migratoire suisse est rapprochée de l'AfD/FPÖ, sans que les différences entre partis démocratiquement légitimés et groupes d'extrême droite soient explicitées.

Association 2 :

Horodatage	env. 20:00
Citation	« L'objectif serait à mon avis atteint si des mots-clés comme remigration n'avaient plus automatiquement le tampon indiquant qu'ils viennent de groupes de droite à d'extrême droite. C'est-à-dire si des politiciennes et politiciens bourgeois en parlaient tout naturellement. »
Technique : La « remigration » est décrite comme un objectif stratégique de la Junge Tat visant à infiltrer les politiciens bourgeois. Ainsi, les politiciens bourgeois qui réclament la remigration sont implicitement présentés comme des instruments d'une stratégie discursive d'extrême droite.	
Effet	Les positions migratoires démocratiquement légitimes sont présentées comme le résultat d'un glissement discursif d'extrême droite — sans différenciation.

Pour Selina Dienemann (membre de la Junge Tat, citée) :

VÉRIFICATION DES SOURCES :

- Cet acteur travaille-t-il avec des sources primaires vérifiables ? NON (déclarations idéologiques)
- Ses affirmations centrales sont-elles falsifiables ? EN PARTIE (les revendications politiques sont discutables, non falsifiables)

MATRICE DE RISQUE :

- Qu'a-t-elle perdu ? Appartenance sociale en dehors de la scène, perspectives professionnelles
- Que gagne-t-elle ? Attention, statut dans la scène
- Net : risque ≈ gain — pas de crédibilité accrue

TONALITÉ : Idéologique-normative, aucune incertitude admise

CATÉGORIE DE RÉSULTAT : C — Militante idéologique (affirmations non étayées, non falsifiables)

Résumé : L'association AfD/FPÖ → ethno-pluralisme → « politiciens bourgeois » crée une responsabilité par association implicite pour les positions migratoires démocratiquement légitimes. Selina Dienemann est correctement classée en catégorie C. L'association « remigration = objectif discursif d'extrême droite » est factuellement défendable, mais problématique sans différenciation par rapport aux positions migratoires démocratiques.



7. TIMING

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Position : env. 01:00 (début)

Contenu : « Pourquoi donne-t-on une telle plateforme à des personnes d'extrême droite observées par le service de renseignement ? »

Effet de timing

La critique la plus forte (no platform) est introduite comme première question du public — et immédiatement réfutée par Konrad et Wyss. Par son placement précoce et sa réfutation immédiate, la critique est traitée comme déjà « réglée » avant de pouvoir se déployer.

Constat 2 :

Position : env. 12:00 (milieu)

Contenu : Citations d'Endras et Bayer défendant le reportage

Effet de timing

Les voix d'experts externes qui louent le reportage sont placées au milieu de l'émission — après la réfutation de la critique et avant l'approfondissement du contenu. Cela renforce l'impression d'un large consensus en faveur du reportage.

Constat 3 :

Position : env. 20:00 (fin)

Contenu : « L'objectif serait à mon avis atteint si des mots-clés comme remigration n'avaient plus automatiquement le tampon »

Effet de timing

La déclaration de contenu la plus forte (stratégie discursive de la Junge Tat) est placée à la fin — comme dernière impression, sans possibilité de réponse ou de contextualisation.

Résumé : La critique est introduite tôt et immédiatement réfutée ; les voix d'experts affirmatifs sont placées au milieu ; la thèse de contenu la plus forte (remigration comme objectif discursif) est posée à la fin sans voix contraire. Le timing renforce la structure unilatérale de base de l'émission.



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Constat 1 :

Horodatage env. 07:00

Événement déclencheur : Déclarations de Selina Dienemann sur la transphobie/la queerophobie (citées du reportage)

Réaction : « les déclarations extrémistes et surtout transphobes, queerophobes de Selina Dienemann, c'est pour moi aussi quelque chose qui est si clairement extrémiste et transphobe que je n'ai peut-être pas toujours besoin de le dire au public, mais que je peux simplement laisser là et laisser agir »

Comparaison

Déclarations de la Junge Tat sur la migration/remigration (env. 19:00) — Réaction : analytique et distancée, sans marquage émotionnel

Asymétrie : Les déclarations transphobes sont marquées émotionnellement (« c'est pour moi aussi quelque chose »), tandis que les déclarations sur la migration/remigration sont traitées analytiquement. Les deux font partie de l'idéologie de la Junge Tat — la différenciation émotionnelle est démontrable.

Degré d'indignation : 2/5 (modéré, ponctuel)

Sélectivité : 3/5 (asymétrie claire entre transphobie et positions migratoires)

Constat 2 :

Horodatage env. 01:30

Événement déclencheur : Critique d'un spectateur selon laquelle le reportage serait « une publicité gratuite de 30 minutes »

Réaction : Konrad : « Il faut voir le film dans son contexte » — factuel, sans indignation

Comparaison

Aucune situation analogue avec une direction d'indignation inversée reconnaissable

Asymétrie : Non démontrable — la réaction est factuelle

Degré d'indignation : 0/5

Sélectivité : 0/5

Résumé : Une asymétrie démontrable : les déclarations transphobes sont marquées émotionnellement, les déclarations sur la migration/remigration traitées analytiquement. Il s'agit d'un constat modéré mais vérifiable d'indignation sélective. Score global : 2 (degré d'indignation) + 3 (sélectivité) = 5/10.



9. EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — vue d'ensemble)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage Toute l'émission

Perspective manquante : Position « no platform » en tant que voix autonome (pas seulement comme question du public)

Pertinence : Le paradoxe de la tolérance (Popper) est explicitement mentionné dans la transcription — mais uniquement pour être réfuté, non pour être sérieusement discuté.

Impact : L'image globale suggère que la position journalistique de sensibilisation est la seule défendable. La position « no platform » n'est pas représentée par une voix compétente.

Constat 2 :

Horodatage env. 19:00

Perspective manquante : Différenciation entre idéologie d'extrême droite et critique migratoire démocratiquement légitimée

Pertinence : L'affirmation selon laquelle des « politiciens bourgeois » pourraient reprendre le terme « remigration » implique une continuité entre la Junge Tat et les partis démocratiques.

Impact : Sans différenciation, l'impression se crée que toute demande de limitation de l'immigration fait partie d'une stratégie discursive d'extrême droite — ce qui est problématique du point de vue de la théorie démocratique.

Constat 3 :

Horodatage env. 09:00

Perspective manquante : Vérification des faits concernant la « fable » des six salles de jardin d'enfants

Pertinence : Konrad affirme que la déclaration de la Junge Tat est fautive, mais explique le concept pédagogique sans indication de source.

Impact : Un rectificatif non étayé remplace un rectificatif étayé — méthodologiquement insuffisant.

Résumé : L'émission est structurellement incomplète : elle défend son propre reportage sans représenter les contre-arguments les plus solides par des voix compétentes. L'absence de différenciation entre extrémisme et critique migratoire démocratique est la lacune d'exhaustivité la plus grave.

Éléments qualitatifs

La question de savoir si et comment les médias doivent accorder du temps d'antenne à des groupes d'extrême droite est un dilemme central d'éthique médiatique. Deux camps principaux s'affrontent : d'un côté la position « no platform » (refuser la plateforme pour éviter la normalisation), de l'autre la position journalistique (sensibilisation par la mise en visibilité). Le paradoxe de la tolérance de Popper est fréquemment cité dans ce contexte. En Suisse, la Junge Tat est un groupement observé par le Service de renseignement de la Confédération (SRC). La pertinence sociale réside dans la question de la manière dont les sociétés démocratiques traitent les extrémistes organisés — et du rôle que jouent les médias de service public à cet égard.

Part des perspectives couvertes



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).

- [A] Défense journalistique du reportage (mission de sensibilisation, transparence)
- [B] Critique « no platform » (risque de normalisation, paradoxe de la tolérance)
- [C] Contextualisation scientifique des médias concernant la méthodologie
- [D] Recherche sur l'extrémisme concernant l'effet de la couverture médiatique sur le recrutement
- [E] Perspective juridique (liberté d'expression vs. norme pénale antiraciste art. 261bis CP)
- [F] Perspective des personnes concernées (personnes attaquées/menacées par la Junge Tat)
- [G] Perspective bourgeoise-conservatrice sur la question des limites du dicible (par ex. UDC, PLR)
- [H] Perspective pédagogique/préventive (travail de jeunesse, déradicalisation)
- [I] Perspective comparative internationale (comment la BBC, l'ARD etc. traitent-elles des groupes similaires ?)
- [J] **Perspective du public** : Recherche sur les effets — quel est l'effet réel d'une telle couverture médiatique ?

[A] TRAITÉ

Horodatage : env. 02:00 — Citation : « Le but est que le public ait la possibilité de comprendre comment ils parlent, comment ils argumentent » — Évaluation : Représenté de manière détaillée et à plusieurs reprises, domine l'émission.

[B] ÉVOQUÉ

Horodatage : env. 01:00 — Citation : « Pourquoi donne-t-on une telle plateforme à des personnes d'extrême droite observées par le service de renseignement ? » — Évaluation : Introduit comme question du public, mais non représenté par une voix autonome ; réfuté par Wyss et Konrad sans renforcer la contre-position.

[C] TRAITÉ

Horodatage : env. 08:00 — Citation : « sur le plan journalistique, tout cela a été bien fait » — Évaluation : Représenté par Wyss en tant que spécialiste des sciences des médias, mais exclusivement de manière affirmative envers le reportage.

[D] ÉVOQUÉ

Horodatage : env. 12:00 — Citation : « M. Endras, chercheur en extrémisme, qui déclare à 20 Minuten qu'il ne croit pas que nous banalisons la Junge Tat » — Évaluation : Uniquement sous forme de citation d'un média tiers, pas d'interview direct ; recherche sur les effets non traitée de manière systématique.

[E] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : La dimension juridique (art. 261bis CP, limites de la liberté d'expression) n'est pas abordée, bien que le titre de l'émission « Entre racisme et liberté d'expression » le suggère.

[F] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune personne concernée ne s'exprime ; les personnes concrètement attaquées ou intimidées par la Junge Tat font totalement défaut.

[G] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune voix bourgeoise-conservatrice sur la question des limites du dicible ; la question de savoir si « remigration » est un terme politique légitime est traitée exclusivement dans une perspective progressiste de gauche et de recherche sur l'extrémisme.

[H] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Le travail de déradicalisation, le travail de jeunesse et les approches préventives ne sont pas mentionnés.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

[I] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune comparaison internationale, bien que la question « plateforme oui/non » soit intensément débattue dans d'autres pays (BBC, ARD).

[J] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : La recherche empirique sur les effets concernant la question de savoir si de tels reportages favorisent ou freinent le recrutement fait totalement défaut.

Score d'exhaustivité : 3/10

Justification : Sur dix perspectives pertinentes, seules deux sont traitées de manière complète (A, C), deux sont évoquées (B, D) et six sont totalement omises (E, F, G, H, I, J). L'émission est structurellement orientée vers la défense de son propre reportage — les voix critiques contraires sont introduites comme questions du public, puis réfutées par les experts invités, sans qu'une voix critique autonome ne s'exprime. Il s'agit d'un déficit d'exhaustivité considérable.



Éléments qualitatifs — 6 techniques qualitatives

10. CADRAGE (Framing)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

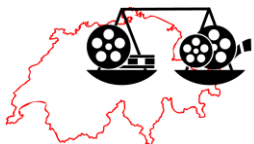
Horodatage	env. 02:00
Citation	« C'est dans le sens de Hannah Arendt, que l'on comprend. Pas dans le sens de compréhension, mais que l'on comprend. »
Manipulation	Le recours à Hannah Arendt (philosophe, survivante de l'Holocauste, auteure de « Eichmann à Jérusalem ») cadre le reportage comme intellectuellement et moralement élevé et l'ancre dans une tradition humaniste reconnue. Il s'agit d'un argument d'autorité qui légitime philosophiquement la méthodologie du reportage.
Pourquoi problématique	La « banalité du mal » d'Arendt portait sur l'analyse des auteurs nazis dans un contexte judiciaire — non sur la couverture médiatique d'extrémistes contemporains. L'analogie n'est pas étayée et sert à valoriser son propre travail.

Constat 2 :

Horodatage	env. 05:00
Citation	« Le silence de mort n'est certainement jamais une bonne recette »
Manipulation	Le cadrage « silence de mort » présente la position « no platform » comme dangereuse et contre-productive. Le terme implique que le silence mène à la mort (de la démocratie, de la sensibilisation) — un cadrage dramatisant.
Pourquoi problématique	La position « no platform » n'est pas présentée comme une stratégie journalistique légitime, mais discréditée comme « silence de mort ». Alternative neutre : « renonciation à la couverture » ou « refus de plateforme ».

Constat 3 :

Horodatage	env. 14:00
Citation	« Je crois qu'à notre époque, ça passe mal si l'on pense devoir prendre le public en tutelle. »
Manipulation	Le cadrage « prise en tutelle » discrédite quiconque réclame une contextualisation rédactionnelle plus forte. Celui qui demande plus de contexte ou de contradiction est présenté comme paternaliste.
Pourquoi problématique	La contextualisation rédactionnelle n'est pas une prise en tutelle, mais un devoir journalistique conformément à l'art. 4 LRTV. Le cadrage déplace le débat de « devoir de diligence journalistique » à « respect du public ».



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : L'émission cadre son propre reportage à travers trois stratégies : légitimation philosophique (Arendt), discrédit des contre-positions (« silence de mort », « prise en tutelle ») et flatterie du public (« public cultivé »). Ces cadrages sont cohérents et se renforcent mutuellement.



11. CHOIX DES MOTS ET TERMES

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage	env. 01:00
Citation	« <i>personnes d'extrême droite observées par le service de renseignement</i> »
Manipulation	« Observées » implique une surveillance étatique comme critère de qualification pour l'extrémisme. L'observation par le SRC est un acte administratif, non un jugement définitif.
Pourquoi problématique	Alternative neutre : « personnes appartenant à la Junge Tat, un groupe classé comme extrémiste par le SRC ». La formulation « observées » a une connotation criminalisante sans fondement juridique.

Constat 2 :

Horodatage	env. 07:00
Citation	« <i>déclarations transphobes, queerophobes</i> »
Manipulation	« Phobe » est un terme fortement connoté qui implique haine et agression. Les déclarations de Dienemann ne sont pas citées — le spectateur ne peut pas juger si « phobe » est la qualification appropriée.
Pourquoi problématique	Alternative neutre : « déclarations rejetant les personnes transgenres » ou « déclarations incompatibles avec les droits LGBTQ+ ». « Phobe » est un jugement de valeur, non une description.

Constat 3 :

Horodatage	env. 20:00
Citation	« <i>si des mots-clés comme remigration n'avaient plus automatiquement le tampon</i> »
Manipulation	« Tampon » implique une stigmatisation injustifiée — comme si l'association de « remigration » avec l'extrême droite était un préjugé que la Junge Tat tente de surmonter. C'est la perspective de la Junge Tat, non une contextualisation neutre.
Pourquoi problématique	La formulation reprend sans esprit critique l'auto-présentation de la Junge Tat comme victime de stigmatisation. Alternative neutre : « si le terme remigration passe dans le courant politique dominant ».

Résumé : Le choix des mots est problématique dans trois domaines : criminalisation par la référence au SRC, charge émotionnelle par « phobe », et reprise non critique de l'auto-présentation de la Junge Tat avec le terme « tampon ». Globalement modéré, mais cohérent dans une direction.



12. COMPORTEMENT DE MODÉRATION

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage env. 01:00

Événement déclencheur : Question du public : « Pourquoi donne-t-on une telle plateforme à des personnes d'extrême droite ? »

Citation (modérateur/Konrad) « Il faut voir le film dans son contexte. » — transmission immédiate à Wyss pour la défense

Comparaison Aucune situation analogue dans laquelle une opinion affirmative du public est immédiatement remise en question de manière critique

Asymétrie : Les questions critiques du public sont immédiatement transmises aux experts pour réfutation ; les opinions affirmatives du public (env. 14:00 : « Ce n'est pas le rôle de SRF d'éduquer politiquement ») sont accueillies de manière confirmative. Asymétrie démontrable, mais modérée.

Constat 2 :

Horodatage env. 09:00

Événement déclencheur : Wyss critique le fait qu'une fausse déclaration de la Junge Tat (salles de jardin d'enfants) n'a pas été contredite

Citation (Konrad) « On pourrait bien sûr dire en voix off par exemple que c'est encore ce narratif maritime qui est en fait faux. On aurait peut-être pu faire un peu plus cela. »

Comparaison Aucune autocritique analogue pour d'autres omissions (par ex. absence de voix des personnes concernées)

Asymétrie : L'autocritique n'est exprimée que sur un point spécifique (vérification des faits), non sur les omissions structurelles. Non démontrable comme asymétrie systématique.

Résumé : Le comportement de modération présente une légère asymétrie : les questions critiques du public sont transmises pour réfutation, les opinions affirmatives accueillies de manière confirmative. Pas de constat grave, mais cohérent avec la structure globale de l'émission.



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Asymétrie 1 :

À Wyss (spécialiste des sciences des médias), env. 02	00 : « Je trouve que c'est très bien réussi » — [douce, affirmative, sans relance]
À Wyss, env. 09	00 : « Il y a parfois des déclarations dans ce reportage auxquelles on n'a pas répondu » — [légèrement critique, mais immédiatement relativisé]
Comparaison	Wyss n'est jamais confronté à une question de contre-interrogatoire difficile (par ex. « Pourquoi n'avez-vous pas invité un spécialiste des sciences des médias défendant la position "no platform" ? »). Les questions sont constamment douces à affirmatives.

Asymétrie 2 :

À Glaus (chercheur en extrémisme), env. 17	00 : « l'idéologie, c'est-à-dire l'ethno-pluralisme, trouve-t-elle un écho dans des cercles en dehors de la scène extrémiste, d'extrême droite ? » — [ouverte, neutre]
Comparaison	Aucune question à Glaus sur les risques de normalisation que comporte le reportage ou sur l'existence de preuves empiriques pour la thèse de la sensibilisation. Les questions à Glaus sont thématiques, mais non critiques envers le reportage.

Résumé : Les questions à Wyss sont constamment douces à affirmatives ; aucune relance difficile sur le caractère unilatéral de la sélection des experts ou sur l'absence de voix « no platform ». Les questions à Glaus sont thématiquement neutres, mais non critiques envers le reportage. Dans l'ensemble, une asymétrie modérée des questions en faveur de la défense du reportage.



14. FAUSSE BALANCE

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage

env. 01:00–14:00

Construction : L'émission présente la critique du public (no platform, banalisation) et la défense des experts comme une « discussion équilibrée ».

Analyse

La critique du public est introduite sous forme de brèves citations et immédiatement réfutée par Wyss/Konrad. L'impression d'un débat équilibré se crée, alors que le temps de parole est réparti à 95:5 en faveur de la défense. Il s'agit d'une fausse balance structurelle : la forme suggère l'équilibre (la critique est mentionnée), le contenu est unilatéral.

Résumé : L'émission utilise le format « questions du public + réponses des experts » pour créer l'apparence d'un débat équilibré, sans réellement laisser s'exprimer des voix critiques de manière équivalente. Il s'agit d'un constat modéré de fausse balance.



15. AGENDA-SETTING

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Élément d'agenda posé : La Junge Tat est clairement d'extrême droite et raciste — cela est posé comme prémisse, non comme point de discussion.

Horodatage

env. 01:30 — Preuve : « Au fond, c'est un groupement raciste et d'extrême droite. Ce que nous disons d'ailleurs clairement. »

Agenda alternatif : La qualification juridique (punissabilité selon l'art. 261bis CP) et la question de la limite entre opinion extrême et infraction pénale auraient dû figurer à l'agenda.

Constat 2 :

Élément d'agenda posé : La position journalistique de sensibilisation est la seule réaction légitime face à l'extrémisme.

Horodatage

env. 05:00 — Preuve : « Le silence de mort n'est certainement jamais une bonne recette »

Agenda alternatif : La stratégie « no platform » en tant qu'option journalistique légitime aurait dû être discutée de manière équivalente.

Constat 3 :

Élément d'agenda posé : « Remigration » est un mot-clé d'extrême droite destiné à être porté dans le courant dominant.

Horodatage

env. 20:00 — Preuve : « si des mots-clés comme remigration n'avaient plus automatiquement le tampon »

Agenda alternatif : La question de savoir si la limitation de l'immigration, en tant que position démocratiquement légitime, doit être distinguée des revendications d'extrême droite, aurait dû figurer à l'agenda.

Résumé : L'émission pose trois éléments d'agenda comme allant de soi : qualification extrémiste de la Junge Tat, supériorité de la position de sensibilisation, et remigration comme objectif discursif d'extrême droite. Les trois sont discutables, mais ne sont pas discutés.



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS CONCRETS (moyenne critères 1–9) : 5.3 / 10
- SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (moyenne critères 10–15) : 4.8 / 10

Techniques dominantes

- 1. Sélection des experts (score 7) :** L'émission invite exclusivement des experts qui défendent le reportage. Wyss et Glaus sont qualifiés sur le plan professionnel (tous deux VERT dans le feu de source), mais structurellement sélectionnés de manière unilatérale. La position « no platform » — le contre-argument le plus fort — n'est pas représentée par une voix compétente, mais uniquement introduite comme question du public et immédiatement réfutée.
- 2. Omissions / Exhaustivité (score 7 / 7) :** Trois perspectives structurellement pertinentes font totalement défaut : les personnes concernées par la Junge Tat, la dimension juridique (art. 261bis CP) et la recherche empirique sur les effets de la couverture médiatique des extrémistes. Ces omissions ne sont pas fortuites — elles concernent précisément les arguments qui remettraient le plus fortement en question la thèse de sensibilisation du reportage.
- 3. Cadrage (score 6) :** L'émission cadre son propre reportage à travers une légitimation philosophique (Hannah Arendt), le discrédit des contre-positions (« silence de mort », « prise en tutelle ») et la flatterie du public (« public cultivé »). Ces trois stratégies de cadrage sont cohérentes et se renforcent mutuellement pour former un récit cohérent : le reportage est intellectuellement honnête, les critiques sont soit naïfs, soit paternalistes.

Messages clés de l'émission

****MESSAGE 1 (THÉMATIQUE) : **** « Le reportage sur la Junge Tat était journalistiquement correct et nécessaire — celui qui en doute ne comprend pas le journalisme. »

Technique : Sélection des experts (uniquement des voix affirmatives), cadrage (« silence de mort ») — Preuves : env. 02:00, env. 05:00, env. 12:00

****MESSAGE 2 (PERSONNEL) : **** « L'auteur Konrad a travaillé de manière professionnelle et distancée — ses doutes sur lui-même sont un signe d'intégrité, non d'erreur. »

Technique : Cadrage (doutes sur soi comme critère de qualité), comportement de modération (pas de relance difficile) — Preuves : env. 06:00, env. 08:00

****MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) : **** « Des groupes d'extrême droite comme la Junge Tat tentent de porter leur discours dans le courant dominant bourgeois — le public doit le reconnaître et juger par lui-même. »

Technique : Agenda-setting (remigration comme objectif discursif d'extrême droite), responsabilité par association (référence à l'AfD/FPÖ) — Preuves : env. 19:00, env. 20:00

Justification : L'émission atteint un score global de 5.1/10, ce qui correspond à un unilatéralisme clair. La décision structurelle de base — inviter exclusivement des experts affirmatifs et n'introduire la critique que sous forme de questions du public — viole l'obligation de pluralité des opinions conformément à l'art. 4 LRTV. L'émission n'est pas un format d'information, mais un Q&R sur son propre reportage — ce qui légitime une certaine autodéfense. Néanmoins, le format « discussion avec des experts » est utilisé sans réellement laisser s'exprimer une voix critique contraire. L'absence de différenciation entre idéologie d'extrême droite et critique migratoire démocratiquement légitimée (passage sur la remigration) est le constat thématique le plus grave. Conformément à l'art. 4 al. 2 LRTV, les émissions rédactionnelles doivent « exprimer de manière appropriée la diversité des événements et des opinions » — ce qui n'est pas satisfait dans cette émission.

CONCLUSION

L'émission est un format Q&R dans lequel SRF défend son propre reportage sur la Junge Tat. Structurellement, elle est unilatérale : tous les experts invités (Wyss, Glaus) et toutes les voix spécialisées citées (Endras, Bayer) confirment le reportage ; la position « no platform » n'apparaît qu'en tant que question du public et est immédiatement réfutée. Cela viole l'art. 4 al. 2 LRTV, qui exige la représentation appropriée de la diversité des opinions — même pour un format qui réfléchit à son propre travail. Le constat thématique le plus grave est l'absence de différenciation entre



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

idéologie d'extrême droite et critique migratoire démocratiquement légitimée dans le passage sur la remigration (env. 20:00) : l'affirmation selon laquelle des « politiciens bourgeois » pourraient reprendre le terme « remigration » est présentée comme preuve d'une stratégie discursive d'extrême droite, sans que les partis démocratiques réclamant une limitation de l'immigration soient contextualisés comme acteurs autonomes. L'émission est journalistiquement solide sur le plan technique (les deux experts VERT dans le feu de source, pas d'erreurs factuelles graves), mais structurellement non équilibrée au sens de l'art. 4 LRTV.



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Évaluation
1	SÉLECTION DES EXPERTS	7	●●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	6	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	5	●●●
4	OMISSIONS (Selective Omission)	7	●●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	3	●●
6	GUILT BY ASSOCIATION (responsabilité par association)	4	●●
7	TIMING	4	●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	5	●●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — vue d'ensemble)	7	●●●●
10	CADRAGE (Framing)	6	●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMES	5	●●●
12	COMPORTEMENT DE MODÉRATION	4	●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	5	●●●
14	FAUSSE BALANCE	3	●●
15	AGENDA-SETTING	6	●●●

SCORE FAITS CONCRETS (1-8)

5.3/10

Déséquilibre considérable

SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (9-14)

4.8/10

Déséquilibre considérable

SCORE GLOBAL

5.1/10

Déséquilibre considérable

Moyenne des faits concrets et des éléments qualitatifs



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

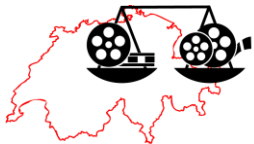
0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance reconnaissable ; pertinence en termes d'effets faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence en termes d'effets	Déséquilibre pertinent influençant le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat considérable (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme « constats considérables ».
7	Constat considérable	Déséquilibre clair et bien étayé avec une pertinence marquée en termes d'effets.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels vérifiables dans ce critère.
10	Degré maximal	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Index d'écart agrégé — Plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel reconnaissable ; l'émission satisfait à l'obligation de représentation factuelle.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre considérable	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la diversité des perspectives.
6.1 – 8.0	Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence en termes d'effets.
8.1 – 10	Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Degré maximal sur presque tous les critères ; couverture systématiquement unilatérale.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est nettement défavorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage reconnaissable, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ou désavantage constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur reconnaissable, mais faible.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

+3 à +5

Fortement favorisé

Le parti est nettement favorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

Violation 1 :

Norme : art. 4 al. 2 LRTV (pluralité des opinions sur les sujets controversés)

État de fait : La question de savoir si les médias de service public doivent accorder du temps d'antenne à des groupes d'extrême droite (no platform vs. mission de sensibilisation) est un sujet controversé sur le plan de l'éthique médiatique. L'émission le traite exclusivement du point de vue de la position de sensibilisation, sans inviter une voix compétente défendant la position « no platform ».

Preuve : Horodatage env. 01:00 — Citation : « Pourquoi donne-t-on une telle plateforme à des personnes d'extrême droite observées par le service de renseignement ? » — réfutation immédiate par Konrad et Wyss, sans voix contraire autonome.

Évaluation : La pluralité des opinions n'est pas représentée de manière appropriée. La position « no platform » est introduite comme question du public et réfutée — non représentée par une voix spécialisée autonome. Cela viole l'art. 4 al. 2 LRTV.

Violation 2 :

Norme : art. 4 al. 1 LRTV (représentation factuelle des faits)

État de fait : L'affirmation selon laquelle « remigration » est un mot-clé d'extrême droite destiné à être porté dans le courant dominant bourgeois est présentée comme un fait, sans distinguer les positions migratoires démocratiquement légitimes.

Preuve : Horodatage env. 20:00 — Citation : « L'objectif serait à mon avis atteint si des mots-clés comme remigration n'avaient plus automatiquement le tampon indiquant qu'ils viennent de groupes de droite à d'extrême droite. C'est-à-dire si des politiciennes et politiciens bourgeois en parlaient tout naturellement. »

Évaluation : La déclaration est marquée comme appréciation de Glaus (« à mon avis »), mais n'est pas contextualisée par une contre-perspective (par ex. un politicien UDC présentant la remigration comme une revendication démocratique). Il s'agit d'une représentation factuelle incomplète.

Violation 3 :

Norme : art. 4 al. 2 LRTV (sélection équilibrée des interlocuteurs)

État de fait : Tous les interlocuteurs invités (Wyss, Glaus) et toutes les voix spécialisées citées (Endras, Bayer) défendent la même position — la défense du reportage. Pas une seule voix spécialisée critique n'est invitée.

Preuve : Horodatage env. 12:00 — Citation : « S'est notamment exprimé M. Endras, chercheur en extrémisme, qui déclare à 20 Minuten qu'il ne croit pas que nous banalisons la Junge Tat » — quatre voix spécialisées, toutes affirmatives.

Évaluation : La sélection des interlocuteurs est structurellement unilatérale. L'art. 4 al. 2 LRTV exige une sélection équilibrée — ce qui n'est pas satisfait.

Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV dans trois dimensions : pluralité des opinions (aucune voix « no platform »), représentation factuelle (absence de différenciation extrémisme/critique migratoire démocratique) et sélection équilibrée des interlocuteurs (exclusivement des experts affirmatifs). Les violations ne se limitent pas à des déclarations isolées, mais sont structurelles — elles découlent de la décision de base de concevoir un format Q&R pour défendre son propre reportage, sans inviter des voix critiques contraires de manière équivalente. L'émission n'est pas un format d'information, ce qui laisse une certaine marge ; néanmoins, le format « discussion avec des experts » est conçu de manière à créer l'apparence d'un débat équilibré sans réellement le mener — ce qui n'atténue pas la violation de l'art. 4 LRTV, mais l'aggrave.



CHAPITRE 6 — VÉRIFICATION APPROFONDIE DES SOURCES

1. Vincenz Wyss, spécialiste des sciences des médias ZHAW

1. FINANCEMENT : ZHAW — haute école spécialisée publique, canton de Zurich/Confédération. Pas de financement direct par SRF, mais coopérations institutionnelles.

2. MANDAT : Contextualisation scientifique du journalisme — compatible avec une évaluation neutre.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Biais de collégialité envers les journalistes de SRF possible ; les sciences des médias de la ZHAW collaborent régulièrement avec les médias de service public.

D1 Conflit d'intérêts : 0

D2 Risque personnel : +1

D3 Compétence : +2

D4 Cohérence des opinions : +1

D5 Émotionnalisation vs. données : +1

D6 Niveau de source : 0

TOTAL : +5 → FEU DE SOURCE : VERT

5. VOIX CONTRAIRE : Spécialiste des sciences des médias défendant la position « no platform » (par ex. du Royaume-Uni, où ce débat est mené plus intensément) non cité.

2. Daniel Glaus, chercheur en extrémisme ZHW

1. FINANCEMENT : ZHW — public. Pas de conflit d'intérêts direct.

2. MANDAT : Recherche sur l'extrémisme — compatible avec la contextualisation de la Junge Tat.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Les chercheurs en extrémisme ont un intérêt institutionnel à la pertinence de leur domaine de recherche ; aucun conflit direct reconnaissable.

D1 Conflit d'intérêts : +1

D2 Risque personnel : +1

D3 Compétence : +2

D4 Cohérence des opinions : +1

D5 Émotionnalisation vs. données : +1

D6 Niveau de source : 0

TOTAL : +6 → FEU DE SOURCE : VERT

5. VOIX CONTRAIRE : Chercheurs ayant documenté les risques de normalisation liés à la couverture médiatique des extrémistes non cités.

3. M. Endras, chercheur en extrémisme (cité d'après 20 Minuten)

1. FINANCEMENT : Non indiqué. Source secondaire (20 Minuten).

2. MANDAT : Recherche sur l'extrémisme — compatible.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Non évaluable sans indication d'institution.

D1 Conflit d'intérêts : 0

D2 Risque personnel : +1

D3 Compétence : +1

D4 Cohérence des opinions : 0

D5 Émotionnalisation vs. données : +1

D6 Niveau de source : -2

TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. VOIX CONTRAIRE : Non citée.

4. Dirk Bayer, chercheur en extrémisme ZHW (cité)

1. FINANCEMENT : ZHW — public.

2. MANDAT : Recherche sur l'extrémisme — compatible.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Proximité institutionnelle avec Glaus (même institution) — possible biais de confirmation.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

D1 Conflit d'intérêts : +1
D2 Risque personnel : +1
D3 Compétence : +2
D4 Cohérence des opinions : 0
D5 Émotionnalisation vs. données : +1
D6 Niveau de source : -2
TOTAL : +3 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. VOIX CONTRAIRE : Non citée.

IMPORTANT : « Reconnu » n'est pas une qualification factuelle. Les quatre voix spécialisées sont qualifiées sur le plan professionnel (VERT/JAUNE), mais structurellement sélectionnées de manière unilatérale — elles confirment toutes le reportage. Le feu de source évalue la crédibilité individuelle, non l'équilibre structurel. L'unilatéralité structurelle est un constat séparé (critères 1, 2, 3, 9).

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Vincenz Wyss, spécialiste des sciences des médias ZHAW	0	+1	+2	+1	+1	0	+5	VERT
Daniel Glaus, chercheur en extrémisme ZHW	+1	+1	+2	+1	+1	0	+6	VERT
M. Endras, chercheur en extrémisme (cité d'après 20 Minuten)	0	+1	+1	0	+1	-2	+1	JAUNE
Dirk Bayer, chercheur en extrémisme ZHW (cité)	+1	+1	+2	0	+1	-2	+3	JAUNE

Classification juridique et méthodologique

Pas de jugement factuel	Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de faits concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.
Pas de jugement juridique	L'index d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).
Pas de preuve de causalité	Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.
Pas de jugement d'intention	L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne formule aucune déclaration sur les motifs ou les objectifs stratégiques.
Instrument de comparaison heuristique	L'index sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, non à la mesure métrologique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique précise.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base juridique Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne peuvent être discriminatoires, ni contribuer à la haine raciale, ni mettre en danger la moralité publique, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière factuelle, de sorte que le public puisse se former sa propre opinion. Les opinions et les commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (obligation de pluralité).

Obligations essentielles

1. **Représentation factuelle** : Représentation factuelle des faits et des événements
2. **Pluralité des opinions** : Diversité des opinions sur les sujets controversés
3. **Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : BASES SCIENTIFIQUES

Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID : 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Association suisse pour une couverture médiatique équilibrée | Case postale, 8021 Zurich 1 | www.svfab.ch | kontakt@svfab.ch | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire établir pour n'importe quelle émission (nous le facturons).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Case postale, CH-8021 Zurich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous obtenez auprès du SVFAB les livres suivants

Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Couverture médiatique déséquilibrée est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, responsabilité par association, émotionnalisation, suppression du contexte et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. De plus, on reconnaît où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**
Également disponible en **livre audio**



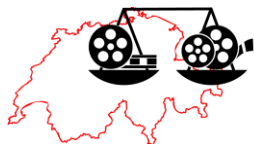
L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Celui qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui sont mal coupées. Des déclarations justes qui atterrissent dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui sont présentées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner.

En A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car celui qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Écoute les informations différemment. Mène des conversations avec plus de souveraineté. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et quelques sourires.

Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG perçoit 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Celui qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99.6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux règles du marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.